

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 16 MAI 2019

2019 - 25 ORGANISATION DU COLLOQUE REGIONAL DES MOBILITES DURABLES

L'an deux mille dix-neuf, le Jeudi 16 mai, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 9 mai 2019, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 17

Votants : 17

Titulaires présents :

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte

Titulaires absents :

Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet (démissionnaire)
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis (excusé)
Monsieur Didier FAVREAU, délégué du collège électoral de la région de Machecoul (excusé)
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu (excusé)
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Madame Mireille HOLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Loïc MARCHESSEAU, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

Secrétaire de séance : Bernard MACE

Affichage le 17 mai 2019

2019-25 ORGANISATION DU COLLOQUE REGIONAL DES MOBILITES DURABLES

Vu la délibération du comité syndical n°2018-78 du 20 décembre 2018 portant sur l'ouverture d'un poste temporaire de chef de projet colloque des mobilités durables 2019.

Dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité durable et du Pays de la Loire Energie Tour, la Région des Pays de la Loire et l'Ademe des Pays de la Loire ont souhaité confier au SYDELA l'organisation du deuxième colloque régional des mobilités durables.

Pour rappel, la première édition de cet événement avait été confiée au SIEML et soutenu financièrement par la Région et l'ADEME. Elle s'était déroulée le 21 septembre 2018 à Terra Botanica à Angers.

Le Comité syndical du SYDELA a validé le principe de l'organisation de cet événement à l'occasion de sa délibération de décembre 2018 en permettant le recrutement d'un chef de projet colloque des mobilités durables 2019.

Le budget de l'événement est estimé à 118 000 euros, dont 65 000 euros en dépenses de personnels.

Le SYDELA sollicite les participations financières suivantes auprès de ses partenaires :

- 50 000 € auprès de la Région des Pays de la Loire
- 23 000 € auprès de l'ADEME des Pays de la Loire dont 10 000 € au titre du programme mobilité.

Dans le cadre de l'instruction de ces demandes de subvention, il apparaît nécessaire de délibérer afin d'acter l'organisation de ce colloque par le SYDELA.

Après en avoir délibéré, le Comité décide, à l'unanimité, de donner son accord pour l'organisation de la deuxième édition du colloque régional des mobilités durables.

Le Président,
Bernard CLOUET

